



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 23 mars 2022

Premier comité régional de suivi des effets socio-économiques de la crise ukrainienne

Présidé par Anne Coste de Champeron, secrétaire générale pour les affaires régionales, le **premier « Comité régional de suivi des effets socio-économiques de la crise ukrainienne » s'est tenu en Préfecture de région ce lundi 21 mars 2022**, en présence des représentants des entreprises et principaux partenaires de l'État : Conseil régional, réseau consulaire et organisations professionnelles.

Le Préfet de région souhaite tenir ce comité toutes les deux semaines.

L'État est attentif à l'évolution de la guerre en Ukraine et à l'écoute de ses conséquences sur les acteurs économiques de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour l'heure, il apparaît que **la région est globalement peu affectée par les conséquences directes de la guerre** et des sanctions prises à l'encontre de la Russie : peu d'entreprises de la région ont des filiales en Ukraine ou en Russie, et le poids des échanges commerciaux avec ces pays est faible. Certains secteurs sont plus touchés que d'autres, comme l'agro-alimentaire ou l'automobile.

La guerre a néanmoins agi en **révélateur et en amplificateur de problématiques déjà bien présentes dans le quotidien des entreprises** : tensions d'approvisionnements, hausse des prix des matières premières et de l'énergie ou encore augmentation du risque cyber.

Afin d'aider les entreprises à faire face à cette période d'incertitude, le Gouvernement a présenté le **plan de résilience économique et sociale**.

Ce plan renforce des mesures d'accompagnement existantes pour les entreprises exportatrices ou connaissant des difficultés de trésorerie, propose de nouvelles aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, ainsi que des aides sectorielles ciblées. Le dispositif d'activité partielle est lui aussi renforcé.

Des mesures de plus long terme, notamment pour renforcer la souveraineté énergétique de la France, viennent compléter un dispositif qui évolue pour s'adapter au mieux aux besoins des entreprises.

Afin de répondre aux questions récurrentes du monde économique, la Direction générale des entreprises a mis en place un site internet d'information : [Crise ukrainienne : impact sur les activités économiques | entreprises.gouv.fr](#)

En région, les entreprises peuvent se tourner :

- **Pour toute question ou difficulté**, vers le réseau consulaire qui assurera la réponse de premier niveau et sollicitera les services de l'Etat : [Entreprises impactées par la Guerre en Ukraine | CCI – Chambre de commerce et d'industrie \(www.cci.fr\)](#).
- **Pour s'engager**, en proposant un emploi, un logement ou un don matériel ou financier, vers la plateforme dédiée : <https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/agir-pour/ukraine>